

1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Richard Aguet ouvre la séance à 20h16. Il demande aux Conseillers de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables. Il souhaite la bienvenue à ce Conseil Général.

M. le Président demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en hommage à Mme Esther Patthey et M. Werner Baumgartner.

M. le Président demande à la personne se faisant assermenter ce soir de s'abstenir de vote jusqu'au point n° 5 de l'ordre du jour.

M. le Président annonce les excusés pour la séance de ce soir et informe des démissions de Mme Nathalie Stolz et de M. Alex Paccot.

Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez, procède à l'appel : sur les 77 membres du Conseil, 44 sont présents, 27 excusés et 6 non excusés. Le quorum étant à 26, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal no 2/2015 du 23 juin 2015

M. le Président remercie Mme Sanchez pour sa rédaction.

M. le Président demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le PV.

Le procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est approuvé à l'unanimité, 0 refus et 2 abstentions.

4. Correspondance éventuelle

Ràs.

5. Assermentations

M. le Président appelle **M. François Molliex**. Il demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. **M. François Molliex** prête serment et est officiellement intégré au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 78 conseillers, le quorum est à 26.

6. Préavis 4/2015 relatif à l'arrêté d'imposition 2016

M. le Président passe la parole à **M. Marc Morandi**, Municipal, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Raphaël Mognetti**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

M. le Président passe au vote du préavis. Il est accepté à l'unanimité, 0 refus et 1 abstention.

7. Communications de la Municipalité

M. Jean-Pierre Moret, Municipal, fait une présentation du radar acheté en début d'année et qui a été installé durant quelques temps à l'entrée de Féchy-Dessus, en venant des Cassivettes, au début de la zone 30 km/h. Il en montre les résultats. On peut constater qu'il y a peu de véhicules qui circulent entre 0 et 10 km/h, un peu plus de 500 entre 10 et 20 km/h, environ 1200 entre 20 et 30 km/h, ainsi qu'entre 30 et 40 km/h, quelques véhicules entre 40 et 50 km/h et très peu, heureusement, mais il y en a qui ont quand même réussi à rouler à plus de 50 km/h à cet endroit. Au final, 85% des véhicules circulaient à 34 km/h en moyenne (V85 sur la présentation). Renseignements pris auprès du Voyer et du Service Cantonal des routes, une zone 30 km/h est respectée si le V85 est en dessous de 38 km/h. Ceci signifie que la zone 30 km/h de Féchy-Dessus est parfaitement respectée. Malgré tout et après discussion avec le Voyer, la Municipalité a décidé d'aller un peu plus loin et de ne pas se contenter simplement de ce chiffre. Une étude est en cours avec le Canton afin de trouver une solution pour mettre en place des ralentisseurs.

M Andreas Meyer, Municipal, informe que le Chemin de l'Alliez sera fermé durant 3 semaines afin de réparer le béton. Une déviation sera mise en place.

Le projet du trottoir à la Route d'Allaman est toujours en cours avec le Canton afin de définir une variante avec le chemin piétonnier qui existe déjà. Les détails suivront lorsque nous aurons plus d'éléments de la part du Canton.

8. Propositions individuelles

Route Féchy-Allaman :

M. Bernard Genton, au sujet des routes : il ne sait pas si le sujet qu'il va aborder concerne Féchy ou Allaman. Lorsque nous allons à Allaman et que nous passons sous la voie de chemin de fer, il y a un trou qui peut être problématique pour les vélos. Il serait bien d'y mettre un tacon, comme l'on dit en vaudois, de façon à lisser la surface de cette route.

La Municipalité fera le nécessaire.

Panneau signalisation :

M. Mathieu Barbay, demande quand sera réparé le panneau de signalisation proche du cimetière qui a été abimé lors d'un accident il y a quelques mois en arrière.

Mme Carole Bettems, Syndique, signale que le panneau en question appartient à l'association des vigneronns de Féchy. Ceci leur a été signalé, il est en attente de réparation.

Carrefour Route de l'Etraz – Route du Martheray :

M. François Burnand, au sujet des routes : il a failli tuer un motocycliste il y a quelques jours à ce fameux carrefour, car dans la lumière du soir, les phares de cette moto se confondaient avec les fameux plots lumineux le long du mur. Il s'agit vraiment d'éblouissement et il veut que ceci soit protocolé. Il a des problèmes de vision, mais ce n'est pas une raison pour qu'il perde son permis de conduire pour autant. Ce carrefour est rendu dangereux le soir par les lampes le long du muret qui mène au cimetière. Il faut éteindre ces lampes ou mettre des abats-jours mais il faut faire quelque chose. Il en avait déjà parlé il y a quelques mois et il tient encore à le souligner.

M. Markus Rothenbühler, rejoint M. Burnand concernant ces lampes, en effet, à plusieurs reprises on se demande s'il y a un véhicule ou non. Le risque de confusion est important. Il pense effectivement qu'il y a un réel danger et il souhaite s'associer à la demande de M. Burnand.

M. Bernard Genton, signale qu'il y a eu beaucoup de hochements de têtes postifs lorsque M. Burnand a parlé de ces lumières.

Macarons de parking :

M. François Burnand, a une suggestion collective à faire, il n'en a parlé à personne mais il espère qu'elle sera approuvée. Des macarons ont été distribués aux habitants de Féchy-Dessous pour se garer dans certains endroits. Lorsque l'on habite à Féchy-Dessus et que l'on veut partir pour quelques jours avec une valise et prendre les transports en commun à Féchy-Dessous, où doit-on se garer ? Il suggère qu'il soit possible, pour quelqu'un qui s'absente, de demander un macaron provisoire à la Municipalité pour laisser un véhicule durant quelques jours.

Sortie des aînés :

M. Rudolf Baumgartner, remercie, au nom des aînés, la Municipalité pour la merveilleuse sortie faite la semaine passée à la maison tropicale ainsi que la visite du Château à Oberdiessbach.

Martinets :

M. Bernard Genton, remarque qu'il n'est que 20h40 et que le Conseil va être très court, alors il donne des nouvelles des martinets de Féchy. L'année 2015 a été marquée par la canicule, ce qui fait qu'un certain nombre de jeunes martinets ne supportaient plus le site dans lequel ils devaient respirer, ils se sont jetés dans le vide alors même qu'ils ne savaient pas voler. A Féchy, ce problème ne s'est pas présenté. La reproduction de Féchy s'est très bien passée.

Eglise :

M. François Burnand, signale qu'à l'église de Féchy il n'y a pas que des martinets, il y a aussi des paroissiens et ils sont rares. Nous vivons une époque où notre pays s'inquiète face à la montée des religions étrangères et il pense à l'islam. Nos propres racines, nous les avons, elles sont inscrites dans la Constitution de notre canton, Mme Béatrice Mettraux a fait ce dimanche du Jeûne Fédéral à Rolle un discours devant les Chrétiens catholiques, protestants et évangéliques réunis, ils étaient environ 700 personnes. Elle a fait un discours absolument magnifique sur les tolérances et la paix que nous apporte notre civilisation chrétienne et la chance que nous avons de vivre dans un pays où les autorités respectent encore de vivre ensemble. Elle a terminé son discours politique par le rappel d'une très belle parole « tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Il fait partie des rares paroissiens de Féchy à assister au culte de Féchy environ toutes les 6 semaines. Nous avons 3 pasteurs extraordinaires dans la paroisse. Il se passe des choses que vous ignorez certainement. Ceci est un rappel, car nous sommes encore un pays chrétien et souvenez-vous qu'il y a une église à Féchy et de venir au culte qui se termine toujours par un moment convivial. C'est un moment de réunion de notre village, un autre type de réunion certes et il pense qu'un témoignage chrétien de temps en temps ne fait pas de mal à notre assemblée.

Auberge Communale :

Mme Carole Bettems, Syndique, annonce, avec beaucoup d'émotion, la décision de Mme et M. Germanier de cesser l'exploitation de l'Auberge communale pour la fin de l'année 2015.

30 ans de jumelage avec Oberdiessbach :

Mme Carole Bettems, Syndique, annonce qu'une commémoration du jumelage aura lieu samedi durant la Fête du Raisin. Elle encourage chacun à y venir.

9. Clôture de la séance

Le prochain Conseil Général aura lieu le 8 décembre 2015 à 19h.

La journée de travail Municipalité – COGEFIN a été agendée au 16 novembre 2015.

Les prochaines élections auront lieu le 18 octobre 2015.

M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h49.

Pour le bureau

Le Président



Richard Aguet



La Secrétaire



Mireille Sanchez